



WIPO/IP/CONV/GE/23/1 PROV.1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 21 AOUT 2023

Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe

Huitième session
Genève, 20 et 21 septembre 2023

PROGRAMME PROVISOIRE

établi par le Bureau international de l'OMPI

Mercredi 20 septembre 2023

10 h 00 – 10 h 10

Ouverture

10 h 10 – 10 h 20

Discours liminaire : enjeux et perspectives associés à l'essor de l'intelligence artificielle générative

L'intelligence artificielle générative fait voler en éclats le paradigme du développement de l'intelligence artificielle. Le discours liminaire emmènera le public à la découverte de ce que l'avenir nous réserve.

10 h 20 – 10 h 40

Exposé : un peu d'attention, c'est tout ce qu'il vous faut

Introduction à l'intelligence artificielle générative, vue d'ensemble de ses aspects techniques, de ses applications potentielles dans divers secteurs et de ses limites actuelles, et aperçu de ce que l'avenir pourrait nous réserver. Les sujets abordés seront les suivants :

- qu'est-ce que l'intelligence artificielle générative et en quoi se distingue-t-elle des autres modèles d'intelligence artificielle?
- l'intelligence artificielle générative est-elle intelligente?
- quels types de résultats un modèle d'intelligence artificielle générative peut-il produire et dans quelle mesure l'intervention humaine est-elle nécessaire?
- quelle importance les données d'entraînement ont-elles et les résultats imitent-ils les données d'entrée?
- quels types de problèmes un modèle d'intelligence artificielle générative peut-il résoudre?
- quelles sont les limites de ces modèles d'intelligence artificielle?

10 h 40 – 11 h 30

Débat n° 1 : réglementation de l'intelligence artificielle générative : à nous l'ivresse, l'ivresse de la vitesse! (Nouvelles tendances en matière d'intelligence artificielle générative)

L'accélération de l'évolution technique dans le domaine de l'intelligence artificielle générative suscite de plus en plus de débats sur la nécessité d'introduire une réglementation afin de suivre le rythme. Des voix se sont élevées en faveur d'un moratoire sur le développement de l'intelligence artificielle afin de permettre la mise en place de cadres appropriés. Au cours de ce débat, les participants examineront les questions et les approches réglementaires qui se font jour et se pencheront sur ce qu'il convient d'établir pour que les systèmes d'intelligence artificielle générative soient centrés sur l'humain, impartiaux, éthiques et accessibles, ainsi que sur le rôle que la propriété intellectuelle doit jouer à cet égard. Les participants débattront de la question de savoir si la réglementation peut suivre le rythme de l'évolution technologique, ainsi que des incidences de l'intelligence artificielle générative sur les plans éthique et social, y compris des préoccupations relatives à la partialité et aux conséquences sur l'emploi et la créativité.

11 h 30 – 11 h 50

Débat n° 1 : séance de questions-réponses dirigée

11 h 50 – 12 h 40

**Débat n° 2 : l'intelligence artificielle générative : outil à tout faire?
(Intelligence générative : cas d'utilisation)**

À partir d'exemples concrets issus de divers secteurs et industries, les participants présenteront des cas d'utilisation de l'intelligence artificielle générative, expliqueront comment elle est utilisée à l'heure actuelle et ce qu'elle pourrait offrir à l'avenir. Si la création de contenu, d'images, de dessins et modèles et de code sont les principales applications qui viennent à l'esprit, les utilisations de l'intelligence artificielle générative sont beaucoup plus larges, y compris, par exemple, l'amélioration de l'imagerie médicale, la détection de la fraude et le service à la clientèle.

12 h 40 – 13 h 00

Débat n° 2 : séance dirigée de questions-réponses

13 h 00 – 15 h 00

Pause déjeuner

15 h 00 – 15 h 40

**Débat n° 3 : une mosaïque de questions de propriété intellectuelle :
brosser un tableau complet de l'intelligence artificielle générative
et de la propriété intellectuelle**

Dans le cadre de ce débat, les participants donneront un aperçu de la mosaïque de questions de propriété intellectuelle qui se posent afin de brosser un tableau complet de la situation : de la manière dont la propriété intellectuelle peut protéger les modèles d'intelligence artificielle à la corrélation entre la saisie de données et les questions relatives à la protection de la propriété intellectuelle pour les produits de l'intelligence artificielle, en passant par une vue d'ensemble des litiges en instance. Les questions suivantes seront abordées dans le cadre de ce débat :

- compte tenu de sa capacité de générer des résultats illimités, quelles conséquences l'intelligence artificielle générative a-t-elle sur la nouveauté et l'originalité des œuvres et des dessins et modèles?
- l'intelligence artificielle générative peut-elle mettre au jour des innovations en recoupant des connaissances techniques que les humains pourraient ne pas trouver évidentes? Quelles retombées cela aurait-il sur l'innovation humaine? Cela rendrait-il les inventions humaines évidentes?
- l'intelligence artificielle générative peut être utilisée pour produire des images et vidéos manipulées, répliquer des voix et générer des avatars virtuels. Quel rôle la propriété intellectuelle doit-elle jouer dans la protection des interprétations ou exécutions des acteurs, chanteurs, musiciens et danseurs qui font partie intégrante du processus créatif?
- de quelle manière le droit actuel de la propriété intellectuelle s'applique-t-il aux modèles d'intelligence artificielle générative, et que faut-il faire pour encourager l'innovation dans ce domaine tout en protégeant les droits des innovateurs et des créateurs humains?

15 h 40 – 16 h 10

Débat n° 3 : séance dirigée de questions-réponses et débat

16 h 10 – 17 h 30 **Débat n° 4 : accès aux données d'entraînement : examen des exceptions en matière d'exploration de textes et de données, de l'usage loyal et du droit moral**

D'une part, plus l'ensemble de données d'entraînement est complet, plus la qualité des résultats produits par l'intelligence artificielle générative est élevée. D'autre part, certaines des données d'entrée ne sont pas facilement accessibles car elles représentent des œuvres originales protégées par le droit d'auteur. Ce débat visera à approfondir les questions complexes entourant l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur comme données d'entrée pour l'entraînement de modèles d'intelligence artificielle et l'application de limitations et d'exceptions, y compris les dispositions relatives à l'exploration de textes et de données et la doctrine de l'usage loyal.

17 h 30 – 17 h 50 **Débat n° 4 : séance dirigée de questions-réponses**

17 h 50 – 18 h 00 **Clôture de la première journée**

Jeudi 21 septembre 2023

10 h 00 – 10 h 05 **Ouverture de la deuxième journée**

10 h 05 – 10 h 20 **Exposé : l'impact de l'intelligence artificielle générative sur les industries de la création : un outil au service de la créativité humaine ou de la destruction créative?**

Cet exposé examinera les répercussions économiques et plus larges de l'intelligence artificielle générative sur les industries de la création, y compris les perspectives et les enjeux potentiels qui découlent de l'intégration de la technologie de l'intelligence artificielle dans les processus créatifs. L'intelligence artificielle générative ayant le potentiel de rationaliser les flux de travail et d'améliorer l'efficacité, s'agit-il d'un nouvel outil fantastique pour les créateurs ou d'un usurpateur de la créativité humaine?

10 h 20 – 11 h 20 **Débat n° 5 : paternité et titularité des œuvres produites au moyen de l'intelligence artificielle : la propriété intellectuelle est omniprésente**

Certaines œuvres ayant remporté des concours artistiques et faisant la une des journaux ont été produites au moyen de l'intelligence artificielle générative. La propriété intellectuelle est au cœur d'une grande partie de ce débat. Quelles sont les conséquences pour la paternité et la titularité, et où se situe la limite entre œuvres dérivées et contenu original? Les participants au débat examineront en détail ces questions de propriété intellectuelle et se pencheront sur le rôle que jouent le développeur de modèles d'intelligence artificielle, l'artiste et l'utilisateur final pour établir la paternité et la titularité d'une œuvre.

11 h 20 – 11 h 40 **Débat n° 5 : séance dirigée de questions-réponses**

11 h 40 – 12 h 40

Débat n° 6 : stratégies de propriété intellectuelle pour les innovateurs et les créateurs à l'ère de l'intelligence artificielle générative

Les participants au débat se pencheront sur les stratégies permettant de protéger les droits de propriété intellectuelle et de tirer parti de la créativité à l'ère de l'intelligence artificielle générative. D'une part, les développeurs de modèles d'intelligence artificielle générative devront pouvoir accéder à des séries complètes de données d'entraînement et chercheront à protéger leur investissement dans le développement par la propriété intellectuelle tout en générant un flux de revenus. D'autre part, les créateurs et les artistes sont titulaires de la propriété intellectuelle sur leurs œuvres et ont le droit de la contrôler et de tirer profit de leurs œuvres. Les participants au débat chercheront à appliquer les discussions précédentes à des exemples de la vie quotidienne et examineront la manière dont les créateurs et les innovateurs peuvent s'y retrouver face à la complexité de la propriété intellectuelle lorsqu'ils mettent au point des œuvres et inventions.

12 h 40 – 13 h 00

Débat n° 6 : séance dirigée de questions-réponses

13 h 00 – 15 h 00

Pause déjeuner

15 h 00 – 15 h 15

Exposé : intelligence artificielle générative et administration de la propriété intellectuelle : applications et écueils

Les offices de propriété intellectuelle adoptent déjà des outils d'intelligence artificielle pour faciliter et accélérer l'enregistrement de titres de propriété intellectuelle et aider les innovateurs et les créateurs où qu'ils se trouvent à tirer parti de la propriété intellectuelle. Cet exposé portera à la fois sur les applications possibles des modèles d'intelligence artificielle générative en tant qu'outils pour les offices de propriété intellectuelle et sur les domaines dans lesquels des orientations pour l'utilisation de cette technologie au sein des offices de propriété intellectuelle pourraient se révéler nécessaires. Les initiatives du secteur privé dans ce domaine seront également abordées.

15 h 15 – 16 h 30

Séance d'échange d'informations

Débat libre : mise en commun de pratiques en matière d'intelligence artificielle générative entre les offices de propriété intellectuelle et les États membres.

Quelles mesures les offices de propriété intellectuelle prennent-ils? De quelle manière les États membres et les offices de propriété intellectuelle actualisent-ils leurs directives afin de mieux tenir compte des questions de propriété intellectuelle relatives à l'intelligence artificielle générative? Des consultations sont-elles en cours et y a-t-il des faits nouveaux sur le plan réglementaire? Comment les États membres envisagent-ils le droit d'auteur, les données d'entraînement et les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur? Comment les offices de propriété intellectuelle traitent-ils les demandes rédigées par ChatGPT? Que peuvent faire les régulateurs pour permettre aux entreprises de protéger plus facilement la propriété intellectuelle face à l'intelligence artificielle générative? Quelles sont les perspectives et les enjeux associés? La législation sur la propriété intellectuelle devrait-elle

être actualisée pour tenir compte de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils s'assurer que l'utilisation de l'intelligence artificielle générative ne freine pas l'innovation ou la concurrence dans les industries de la création? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils concilier les intérêts des différentes parties prenantes, notamment les créateurs, les consommateurs et les entreprises, dans le cadre de la réglementation de la propriété intellectuelle au regard de l'intelligence artificielle générative?

16 h 30 – 17 h 45

Débat libre

Ouvert à tous les participants

Que pensez-vous des informations données par les offices de propriété intellectuelle, les États membres, les innovateurs et les spécialistes de la propriété intellectuelle? Ce débat ouvert réunit le plus grand nombre possible de parties prenantes afin de favoriser un échange de points de vue globaux et variés.

17 h 45 – 18 h 00

Discours de clôture

18 h 00

Clôture de la deuxième journée

[Fin du document]